



Ecole Sainte Marie  
20 rue du bois – 44 510 Le Pouliguen

[stmarie.lepouliguen@gmail.com](mailto:stmarie.lepouliguen@gmail.com)

<https://lepouliguen-ecole.fr/>



## RENTREE SCOLAIRE 2022

2 prélèvements automatiques seront mis en place :

- **Les frais de scolarité ET les frais de restauration scolaire** (facture annualisée, avec acomptes annoncés en septembre)
- **Les frais de périscolaire** (facture par période)

### 1. Les frais de scolarité

**Les contributions des familles sont les suivantes pour cette année scolaire:**

- Cotisation scolaire : (indexée sur l'inflation) (au choix)  
TARIF A : 210 € par an    TARIF B : 230 €    TARIF C : 250 €    TARIF D : >250€ (libre) : .....
- Participation diocésaine : 170 € par an
- Fournitures scolaires : 20 € par an + 10 € pour l'achat de fichier, à partir du CP (payable en 1 seule fois)
- Prix du repas : 4.05 € au forfait de 1 à 4 jours par semaine    OU    4.50 € à la carte
- Prix de la périscolaire : 3€ la 1<sup>ère</sup> heure, puis 0.75€ le ¼ d'heure

### 2. La restauration scolaire

L'inscription à la cantine est possible sur la base d'un forfait de 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine.

**N'hésitez pas à prendre connaissance du règlement intérieur de cantine.**

**Prix du repas : 4,05 €** par repas, par enfant, pour un abonnement. 4,50€ le repas occasionnel.

Un **prélèvement mensuel** le 10 de chaque mois sur 10 mois sera réalisé.

			Cout annuel par enfant :	Cout mensualisé/enfant :
4 repas par semaine	4 repas X 30 semaines	120 repas	486 €	49 €
3 repas par semaine	3 repas X 30 semaines	90 repas	365 €	36 €
2 repas par semaine	2 repas X 30 semaines	60 repas	243 €	24 €
1 repas par semaine	1 repas X 30 semaines	30 repas	122 €	12 €

*Au regard des jours fériés, des sorties scolaires ou tout autre chose, nous sommes partis sur la base de 30 semaines d'école. Un réajustement des repas sera effectué sur la facture de juillet.*

### 3. La périscolaire

Le périscolaire **matin** : 7h30 à 8h35.

Le périscolaire **soir** : 16h40 à 18h30.

Le tarif unitaire est de **3€ la 1<sup>ère</sup> heure** (incompressible), puis, le cout sera calculé par tranches de ¼ d'heure à 0.75 €.

Tout dépassement des horaires vous sera facturé en supplément.

Le périscolaire bénéficie du système de **pointage automatique de présence**.

Une facture vous sera adressée, et un **prélèvement** sera effectué par période scolaire (à chaque vacance).